**L’AMMC et le Conseil de la Concurrence**

**co-organisent une rencontre d’échange avec les acteurs du marché des capitaux**

**Rabat, le 25 février 2022,**

**La Présidente de l’Autorité Marocaine du Marché des Capitaux, Madame Nezha HAYAT a reçu ce matin le Président du Conseil de la Concurrence, Monsieur Ahmed RAHHOU pour une rencontre d’échange avec les acteurs du marché des capitaux.**

Cette rencontre s’inscrit dans le cadre des actions communes prévues par la convention de partenariat conclue entre les deux institutions en novembre dernier. Elle vise à accompagner les opérateurs du secteur du marché des capitaux dans l’adoption des meilleures normes et pratiques concurrentielles à un moment où le marché des capitaux est appelé à jouer un rôle plus important dans le financement de la relance économique et du nouveau modèle de développement.

Mme Nezha HAYAT a souligné qu’une concurrence libre et efficace dans le marché des capitaux produit des gains d’efficience, des produits et services de meilleure qualité pour les utilisateurs, qu’ils soient épargnants, investisseurs, émetteurs, etc., favorise la recherche de la créativité et de l’innovation, et améliore la compétitivité internationale.

Le Président du Conseil a, de son côté, exposé les domaines d’interaction entre le Conseil de la Concurrence et l’AMMC, soulignant l’importance de la coordination entre ces deux institutions et la nécessité d’adopter une démarche préventive permettant aux acteurs d’éviter les risques liés au non-respect des règles de la concurrence.

La rencontre d’aujourd’hui a été l’occasion de présenter aux acteurs du marché présents les missions et attributions du Conseil de la Concurrence. M. RAHHOU a ainsi rappelé l’importance de la libre concurrence comme mode de fonctionnement du marché des capitaux et sa contribution à l’efficience du secteur. La libre concurrence favorise la liberté d’entreprendre et l’émergence d’acteurs innovants et compétitifs.

M. RAHHOU, a également rappelé que le Conseil de la Concurrence a mis en place un guide en faveur des acteurs économiques pour l’élaboration de leurs propres programmes de conformité.

Ont pris part à cette rencontre, des réprésentants des principaux opérateurs du marché des capitaux et des associations professionnelles.

***A propos de l’Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)***

*L’AMMC est l'autorité de régulation du marché marocain des capitaux. L’Institution a pour missions de veiller à la protection de l’épargne investie en instruments financiers et au bon fonctionnement et à la transparence du marché des capitaux au Maroc.*

[**www.ammc.ma**](http://www.ammc.ma)

7

***A propos du Conseil de la Concurrence***

*Le Conseil de la Concurrence est une institution constitutionnelle indépendante chargée de la régulation concurrentielle, de la transparence et de l’équité des relations économiques, qui aspire à convaincre et à orienter les comportements des acteurs de la concurrence, en contribuant au raffermissement de la bonne gouvernance, de l’État de droit dans le monde économique et de la protection du consommateur.*

**www.conseil-concurrence.ma**